

Valbelle, le 7 juin 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible. Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 4 juin 2024 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Excusés : Mme RENON et M. DAUMAS.

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

Il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, le premier concernant le renouvellement de la convention prise avec l'Université du Temps Libre Provence Durance pour l'utilisation de la salle Montebelle, le second pour le vote d'une délibération avec le Cercle de Valbelle concernant l'utilisation du local annexe à la mairie. Accord à l'unanimité des conseillers.

1. ADHESION AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2024-2026

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adhérer au contrat départemental de solidarité territoriale, le projet de création d'une aire sportive à côté de l'école ayant été retenu dans le cadre de ce contrat pour une aide de 27.000 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

2. TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2026 : AVIS SUR LE MODE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement sera transférée obligatoirement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026, sauf si la loi change ou si un moratoire est de nouveau autorisé. A une époque où le changement climatique peut avoir pour conséquence des périodes de sécheresse très importantes ou de très fortes pluies qui fragilisent fortement les réseaux d'eau et d'assainissement, Monsieur le Maire précise que cette loi a pour but d'améliorer le service de l'eau et de l'assainissement :

- en professionnalisant le service
- en instituant une solidarité par la prise en charge par les communautés de communes de la compétence eau et assainissement

Il note que cette loi, bien qu'elle instaure un principe de solidarité, ne précise pas le délai au bout duquel le tarif doit être identique pour tous les habitants de la communauté de communes.

Monsieur le Maire commente la note, remise il y a quelques jours aux conseillers, concernant le transfert de la compétence eau et assainissement. Cette note, rédigée par la communauté de communes, explique les différents modes de gestion (Régie, Délégation de Service Public, Convention de délégation à une commune ou à un syndicat). Elle compare les coûts du service s'il est assuré en régie ou s'il est assuré en Délégation de Service Public avec la même qualité de service. Cette comparaison a été faite par le cabinet d'étude Altéréo qui est un cabinet d'ampleur nationale spécialisé dans ce type de question. Enfin cette note fait un point sur les questions qui sont posées régulièrement sur ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Altéréo a fait une étude très complète en prenant, pour élaborer les différents scénarios, les données fournies par les communes sur l'eau et l'assainissement.

Il indique que c'est le conseil communautaire qui décidera d'ici la fin de l'année du choix du mode de gestion, l'année 2025 étant utilisée pour mettre en place ce nouveau service intercommunautaire au 1^{er} janvier 2026.

Comme il l'a dit depuis plusieurs années, M. le Maire indique que, quel que soit le mode de gestion choisi, le prix de l'eau va augmenter car le bénévolat des élus ne sera plus possible, le service n'étant plus géré par la commune, mais à une plus grande échelle par la communauté de communes. Monsieur le Maire rappelle que, à Valbelle, le bénévolat des élus est très important. Il permet de faire économiser beaucoup plus de 1 € au M3

sur le prix de l'eau. Il précise enfin que le prix de l'eau à Valbelle sera de 3,70 € TTC en 2025 (délibération du 25 août 2022 qui lissait sur plusieurs années l'augmentation du prix de l'eau).

Les communes sont invitées par la communauté de communes à donner un avis sur les 3 modes de gestion possibles. Monsieur le Maire invite les conseillers à débattre et précise que l'avis donné peut engager la commune pour de nombreuses années.

A l'unanimité le conseil de la commune de Valbelle demande, sous réserve que la loi ne change pas d'ici la fin de l'année 2024 :

- que, pour une même qualité de service, le mode de gestion choisi soit le plus économique pour les usagers,
- que l'augmentation du prix soit lissée sur 5 ans minimum afin de permettre aux usagers de gérer cette augmentation,
- que la solidarité entre communes soit effective le plus rapidement possible, c'est à dire que le prix de l'eau soit identique pour tous les habitants de la communauté de communes dans un délai raisonnable, au maximum de 5 ans.

3. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui apporte un certain nombre d'indicateurs. Il rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'eau et l'assainissement collectif. Il note que le rapport de 2023 est très voisin de celui des années précédentes, avec des indicateurs de performance satisfaisants. Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

4. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Monsieur le Maire commente ensuite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport est très voisin de celui de l'année dernière, il montre des bons résultats pour les indicateurs pris en compte. Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

5. APPROBATION DU DEVIS : TRAVAUX ELECTRIQUES SUPPLEMENTAIRES AU LOCAL ANNEXE

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le local annexe à la mairie qui va servir de buvette pour la fête de la commune. Ces travaux comprennent des prises supplémentaires et un éclairage extérieur. Le montant du devis est de 1104 €. Ce montant supplémentaire pourra rentrer dans l'enveloppe de la subvention, les travaux de maçonnerie ayant été inférieurs à ceux prévus. Accord à l'unanimité des conseillers.

6. LOCAL ANNEXE MAIRIE : DEVIS COMPTOIR INOX

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de réaliser un revêtement inox sur le plateau de la banque du local annexe pour le protéger. 2 entreprises ont été contactées pour la fourniture et la pose de ce revêtement. L'entreprise ALPAN propose le devis le mieux disant qui se monte à 392 €. Accord à l'unanimité des conseillers pour ce devis.

7. APPROBATION DU DEVIS CONCERNANT LA REFECTION DU BOITIER ELECTRIQUE DE LA PLACE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du boîtier électrique qui est sur la place. Le montant du devis proposé par l'entreprise SE3V est de 1195 € H.T. Accord à l'unanimité des conseillers.

8. APPROBATION DU DEVIS D'ENLEVEMENT D'UN DEPOT DE TOLES AMIANTEES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un dépôt sauvage de tôles amiantées a été trouvé sur une parcelle de la commune. Il a déposé plainte auprès de la gendarmerie mais vu que les personnes ayant déposé n'ont pas été retrouvées, la plainte a été classée « sans suite ». Il est nécessaire d'enlever ce dépôt. 2 devis ont été demandés. Le mieux disant de l'entreprise TURCAN se monte à 4500 €. Accord à l'unanimité pour ce devis. M. le Maire précise que le chemin d'accès à cette parcelle sera barré.

9. DEVIS « ECLAIRAGE PUBLIC » DE LA PLACE

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux de renforcement du réseau électrique vont être programmés par le Syndicat Départemental de l'Energie 04 (SDE 04). Ces travaux sont une opportunité pour rénover l'éclairage public en bordure de la place et l'éclairage de la place, travaux qui sont à la charge de la commune, contrairement aux travaux de renforcement qui sont financés par le SDE 04. L'entreprise Azur Travaux qui réalisera pour le SDE les travaux de renforcement propose un devis pour ces travaux d'éclairage. Ce devis comprend la fourniture et la pose de 2 mats, un avec 2 lanternes (pour l'éclairage public), l'autre avec 2 projecteurs (pour l'éclairage de la place). Il se monte à 3466 €. Accord à l'unanimité des conseillers pour accepter ce devis.

10. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES TOITURE EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a délibéré le 26 février sur des travaux de révision de la toiture. Ces travaux, évalués à 5000 € ont été plus importants que prévus. Il est nécessaire pour les terminer d'acheter du matériel pour la somme de 815,87 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

11. QUESTIONS DIVERSES

Organisation du bureau pour les élections européennes

Monsieur le Maire remet aux conseillers le tableau de présence qui a été établi en tenant compte des disponibilités de chacun. Il est décidé de préparer la salle Montebelle pour les élections samedi après-midi.

Convention pour l'utilisation de la salle Montebelle par l'Université du Temps Libre Provence Durance (UTL)

M. le Maire propose de renouveler la convention passée l'année dernière avec l'UTL concernant le prêt de la salle Montebelle le jeudi de 17H00 à 20H30, pour un cours de yoga et un cours de Taï-Chi, d'octobre 2024 à juin 2025. Accord à l'unanimité du conseil.

Convention pour l'utilisation de la salle annexe de la mairie par le Cercle de Valbelle

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de passer une convention avec le Cercle de Valbelle pour l'utilisation de la salle annexe de la mairie. Monsieur le Maire lit le contenu de la convention. Accord à l'unanimité des conseillers.

Ramassage des encombrants

Monsieur le Maire informe les conseillers que le ramassage des encombrants s'est bien passé. 21 personnes ont utilisé ce service et le ramassage a pu être réalisé en une journée. Monsieur le Maire propose de faire ce ramassage une fois par an. Accord à l'unanimité des conseillers.

Point sur les travaux réalisés

- Les travaux concernant l'école sont tous réalisés.
- Les travaux concernant le local annexe à la mairie sont quasi terminés : le local sera prêt pour la fête de Valbelle. Un barnum a été acheté pour la fête.
- Les travaux de goudronnage (pose d'enrobé à froid) ont été effectués sur les chemins de la commune.
- Les travaux concernant l'église (révision de la toiture, pose d'un drain sur la face nord, rejointoiement des contreforts) sont quasi terminés.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves

